



Parking privé, travaux sur les places

Par **Patrick**, le **24/11/2011** à **18:08**

Bonjour,

Derrière mon immeuble où je suis copropriétaire une grande plateforme est aménagée en parking de 12 places.

Chaque place a été vendue aux copropriétaires intéressés. Une de ces places m'appartient puisque j'ai dû en payer le prix et que j'en acquitte les impôts fonciers.

Tout le monde (syndic et copropriétaires) se comporte comme si cela était une partie commune de l'immeuble !

Aujourd'hui le syndic prévoit de faire des travaux sur nos places de parking qui consistent à agrandir une rigole d'évacuation d'eau pluviale (qui a été faite en son temps sans nous demander notre avis), d'agrandir un regard. Tout cela sans nous demander à nous propriétaires l'autorisation.

Le syndic a-t-il le droit de faire effectuer ces travaux ?

Le règlement de copropriété est muet à ce sujet.

Sur l'acte de vente de ces places rien n'est stipulé au sujet de cette rigole !

À la limite ai-je le droit de la combler afin de profiter complètement de cette place ?

Merci.

P.B